



Dans le champ médico-social, les professionnels intervenant sous mandat judiciaire sont conduits à rechercher « l'adhésion » ou la collaboration des familles ou usager. Leur intervention, visant à mettre en œuvre les attendus d'une mesure judiciaire, se heurte fréquemment à la résistance ou à la passivité de ces mêmes familles.

### Que se passe-t-il ?

Le professionnel de facto semble confronté au paradoxe suivant : être l'acteur du changement dans un système familial contraint qui n'a rien demandé.

### Est-il possible d'aider une personne ou un système familial *contraint* à se changer ?

Le travail sous mandat questionne ainsi la place du professionnel dans un triangle Mandant (*juge*), Mandaté (*service et intervenant médico-social*) et sujet du mandat (*usager, famille*).

D'un point de vue systémique, il s'agit de clarifier le contexte d'intervention et la place de chacun et de définir la relation et les règles qui président à la mise en œuvre de la mesure. Il est alors possible d'envisager les conditions d'une intervention favorisant l'émergence d'un espace de collaboration.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre le changement d'un point de vue systémique.
- Repérer les différentes dimensions du paradoxe inhérent à l'aide contrainte et la notion de double-lien.
- Identifier la place et le rôle spécifique du professionnel dans l'intervention sous mandat.
- Explorer les dimensions d'une mesure d'intervention fonctionnelle favorisant la place d'acteurs de la famille/usager dans le cadre de l'aide contrainte.



### PROGRAMME

Définition du système - Mise en lien avec le système spécifique de l'aide contrainte.

« Le changement » d'un point de vue systémique.

Les enjeux à l'œuvre dans l'aide contrainte : rôle et place du professionnel mandaté.

Le double lien.

Définition des objectifs et des interactions à l'œuvre entre les acteurs de la mesure judiciaire.

Les stratégies d'intervention fondées sur la compétence des familles.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- ✦ Apports théoriques.
- ✦ Études de cas apportées par les stagiaires.
- ✦ Mise en situation.
- ✦ Utilisation d'objets flottants.
- ✦ Vidéos.

## PRÉREQUIS

Tout professionnel du champ médico-social exerçant dans le cadre de mesures judiciaires.

## ÉVALUATION

Une auto-évaluation sera effectuée en fin de stage.



**SUR SITE**



1 session de 3 jours  
+ 2 jours - 35 h

Sur devis